

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

C.S.M. n° : 500-06-000814-166

GILBERT MC MULLEN

Demandeur

- c. -

AIR CANADA

Défenderesse

AVIS DE SUBSTITUTION DES AVOCATS DU DEMANDEUR
Article 194 C.p.c.

Destinataires :

Me Yves Martineau
Me Patrick Girard
Me Guillaume Boudreau-Simard
Procureurs(s) d'Air Canada
STIKEMAN ELLIOT
1155, boul. René-Lévesque Ouest
41e étage
Montréal, Québec H3B 3V2

Me Frikia Belogbi
FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES
Palais de justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6

PRENEZ AVIS que les avocats du cabinet Trudel Johnston & Lespérance ont été substitués aux avocats du cabinet Jean-François Bertrand Avocats inc. à titre d'avocats *ad litem* du demandeur en l'instance. Cependant, les avocats du cabinet Jean-François Bertrand Avocats inc. demeurent avocats conseils pour le demandeur.

Montréal, le 10 janvier 2019

Trudel Johnston & Lespérance
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE
Procureurs du demandeur

Jean-François Bertrand Avocats inc.
JEAN-FRANÇOIS BERTRAND AVOCATS INC.
Avocats conseils pour le demandeur